

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

Le 17 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DVD 152 Subvention (20 000 euros) et convention avec l'association des Usagers des transports FNAUT Ile-de-France.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la demande de subvention formulée le 13 mai 2013 par l'association des Usagers des Transports FNAUT Ile-de-France ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} octobre 2013 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'association des Usagers des Transports FNAUT Ile-de-France pour l'attribution d'une subvention de 20 000 euros ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer une convention avec l'association des Usagers des Transports FNAUT Ile-de-France (n° Simpa : 5402 / n° dossier : 2013_07228) sis 32 rue Raymond Losserand 75014 Paris, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement. Le texte de la dite convention est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 20 000 euros est attribuée à l'association des Usagers des Transports FNAUT Ile-de-France.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 820, nature 6574, ligne P001 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2013.